



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 12 juin 2025**

**RAPPORT N° 22/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'ouvrage d'un total de  
CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux  
communaux des canalisations  
et des routes de l'avenue Ernest-Biéler**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 22/2025** intitulé « **Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler**», déposé à la séance du Conseil communal du 15 mai 2025 s'est réunie le **mardi 20 mai 2025 à 18h30, en salle 3 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

**Président-rapporteur :**

PLR	M.	Stéphane Modoux
-----	----	-----------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	M.	Serge Ansermet	X		
VL	M.	Eric Bays	X		
EAV	M.	Patrick Fleury	X		
Verts	Mme	Koya Hofstetter	X		
da.	Mme	Sandra Jamet	X		
PLR	M.	Peter Keller	X		
Verts	Mme	Mélusine Perrier	X		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	X		
da.	M.	Alexandre Vallotton	X		
UDC	Mme	Ariane Verdán	X		

**Suppléant·e·s :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Pedro Da Silva Texeira	X		

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Vincent Imhof, Municipal, [vincent.imhof@vevey.ch](mailto:vincent.imhof@vevey.ch)

Le service était représenté par :

- Monsieur David Conde, chef de service, [david.conde@vevey.ch](mailto:david.conde@vevey.ch) accompagné par Monsieur Cédric Girod ([cedric.girod@vevey.ch](mailto:cedric.girod@vevey.ch)).

## 1. INTRODUCTION

La Municipalité a présenté le projet, qui avait déjà été discuté en 2024 (rapport N° 27/2024) et avait été retiré lors du Conseil communal d'octobre 2024, par suite d'oppositions notamment de voisins. Toutes ces oppositions ont été levées lors d'une séance de conciliation en 2024.

## 2. DISCUSSION

### 2.1 Contexte du projet

En 2023, la Romande Energie a présenté un plan pour améliorer le réseau électrique dans cette avenue. En effet, les installations actuelles ne supportent pas l'augmentation de charge pour d'éventuelles nouvelles installations solaires à installer par les bordiers de ce chemin. D'importantes fouilles sont donc nécessaires sur toute la longueur de l'avenue et la Commune profite notamment pour remettre un revêtement bitumeux jugé en mauvais état, mettre en conformité son réseau d'assainissement par l'installation de nouvelles canalisations (eaux claires / eaux usées), renouveler son éclairage public, ainsi que renouveler les installations de tous les services actuels nécessaires (introduction de la fibre optique et du réseau Swisscom).

### 2.2 Projet de réfection aménagement et plantation

Le projet maintient toutes les places de parc existantes et il ne prévoit pas de planter de nouveaux arbres ou arbustes.

Un commissaire souhaite connaître comment on passera d'une consommation électrique pour l'éclairage, de 600 W actuellement à env. 100 W. Cela sera possible grâce à la pose de nouveaux éclairages LED (9 luminaires)

Un commissaire fait remarquer que l'observatoire de la Ville est proche. Le projet a déjà pris en compte ce point.

A la demande des opposants du premier projet, les 5 arbres prévus sont remplacés par autant de places de stationnement. Pour autant, le prix des travaux n'est pas revu à la baisse.

L'ancien revêtement bitumeux retiré pourra être recyclé (déchets décharge type B).

### 2.3 Divers

Beaucoup de points variés et idées ont été abordés et la Municipalité a donné des explications adéquates aux commissaires.

## 3. VOTE

### **Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :**

Commission prévue le 8 mai 2025 annulée

### **Détermination de la Commission des finances :**

La COFI s'est réunie le 7 mai 2025 et voté comme suit :

Pour : 9 voix  
Contre : 1 voix  
Abstention:s : 1 voix  
Récusation : 1 voix

### **Délibérations de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°22/2025, comme suit :

Pour : 11 voix  
Contre : 0 voix  
Absention·s : 0 voix

La commission ad hoc accepte la conclusion proposée par la Municipalité à l'unanimité.

#### **4. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis N° 22/2025, du 28 avril 2025, concernant le « Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.- TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'165'000.- TTC pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
4. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N°9280.11.

Pour la commission ad hoc  
Le président rapporteur

Modoux Stéphane

Séance terminée à 19h40

Rapport validé le 29.05.2025